

**OBJET : Mise à disposition du Clos blancheton à la société « CARNOUX IMMOBILIER »**

**DECISION N° 34-2022**

Nous, Jean Pierre GIORGI,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,  
Maire de la Commune de CARNOUX EN PROVENCE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2122-22,  
VU la délibération n° 2-VI-2022 en date du 22 septembre 2022 donnant délégation au Maire pour fixer, dans la limite de 2 000 euros par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,  
VU la demande de mise à disposition du Clos Blancheton formulée par CARNOUX IMMOBILIER,  
**CONSIDERANT** que cette mise à disposition occasionne pour la commune des frais de fonctionnement (électricité, eau, ménage...)

**DECIDONS**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La commune de Carnoux en Provence met à disposition de « CARNOUX IMMOBILIER » la salle du Clos Blancheton le 2 novembre 2022 à partir de 18 heures pour la tenue d'une réunion.

**ARTICLE 2**

Ces locaux seront mis à disposition moyennant une redevance de 75 euros.

**ARTICLE 3**

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil 13281 Marseille cedex 6), dans le délai de deux mois suivant sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours contentieux formé à l'encontre de cette décision peut être accompagné d'un référé-suspension tendant à demander au juge la suspension de son effet avant une décision sur le fond de l'affaire.

Fait à Carnoux en Provence, le 11 octobre 2022.



Le Maire  
Jean-Pierre GIORGI